

QUE FAIT L'UNION EUROPÉENNE POUR L'ÉGALITÉ F/H ?



33%

des femmes ont déjà subi des violences physiques et/ou morales dans l'UE



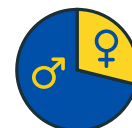
13%

Les femmes gagnent en moyenne 13% de moins par heure que les hommes



8,5%

des PDG sont des femmes



29%

des députés nationaux sont des femmes

Mesures de la Commission européenne durant le mandat 2019-2024

- ✓ Notre stratégie 2020-2025 pour l'égalité entre les femmes et les hommes souligne l'importance de favoriser une société et une économie prospères et égalitaires entre les femmes et les hommes
 - **Novembre 2022** : adoption de règles historiques pour améliorer l'équilibre entre les sexes dans les conseils d'administration des entreprises (**40 %** doivent être occupés par le sexe sous-représenté d'ici **2026**)
 - **Mai 2023** : adoption de nouvelles règles renforçant l'application du principe «à travail égal, salaire égal»
 - **Juin 2023** : adhésion à la Convention d'Istanbul sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, permettant d'appliquer les dispositions dans les pays membres qui ne l'ont pas encore ratifiée.

En France :

- **L'égalité F/H est une priorité pour le gouvernement français :**
 - La France s'est engagée à ce qu'à l'**horizon 2025**, **75%** des projets financés par l'aide publique française au développement (Loi développement solidaire, 4 août 2021) favorisent l'**égalité des genres**
 - La France a ratifié la Convention d'Istanbul
 - Seules **37,8%** des députés de l'Assemblée nationale sont des femmes
- **Au niveau économique, des progrès restent à faire :**
 - Les grandes entreprises françaises respectent le quota d'au moins **40%** par genre dans leur conseil d'administration
 - Mais, les hommes gagnent **16,1%** de plus que les femmes par heure de travail